



CODEV DU GARD RHODANIEN

Rapport d'activité 2023

Le présent rapport d'activité a été présenté en Conseil communautaire du 30 septembre 2024, en application :

- de l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son chapitre V qui stipule que le Conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant.
- du règlement intérieur du Conseil de développement du Gard rhodanien, et notamment son article VI, qui stipule que les travaux du CODEV sont restitués à l'oral lors des séances de Conseil communautaire de l'Agglomération, et au moins une fois par an pour présenter le bilan de l'année écoulée.

Au sommaire :

- 1 - Organisation
 - o a - Modification de la composition initiale
 - o b - Modification du règlement intérieur
- 2 - Bilan de l'année 2023
 - o a - Point sur les différentes réunions organisées
 - o b - Principaux travaux des commissions
 - o c - Budget
- 3 - Coopérations :
 - o a - Coordination nationale
 - o b - Coordination régionale
- 4 – Communication
- 5 – Valorisation du bénévolat

1- Organisation :

a. Modification de la composition initiale :

A la suite de la décision prise lors de la séance plénière du 10 décembre 2022 de compléter cette instance en faisant appel aux suppléants, 7 nouveaux membres ont intégré le CODEV :

Nicolas BLANC
Corinne CANCEL
Nick COOTE
Sylvie DICHANT
Grégory GASPARINI
Jean-Georges HECKENROTH
Zohra OUATIZERGA

4 nouvelles démissions ont été enregistrées au cours de l'année 2023 :

Sylvie COSTE, pour incompatibilité avec son nouvel emploi
Olivier DONY, pour raisons personnelles
Laurent GAUTIER, pour des problèmes de déplacements liés à son handicap
Anne-Catherine MONTAGNE, en raison de son déménagement

4 personnes n'ont participé à aucune réunion en 2022 et 2023, sans excuses :

Asmaa AZROUFI, inscrite à aucune commission
Marie BERGER, inscrite à aucune commission
Grégory GASPARINI, nouveau membre, jamais venu
Nicolas BLANC, nouveau membre, jamais venu

En séance plénière du 16 décembre 2023, la décision a été prise de les radier.

Au 31 décembre 2023, le CODEV compte 36 membres : 19 femmes et 17 hommes

b. Modification du règlement intérieur :

En séance plénière du 16 décembre 2023, il a été décidé de fusionner les commissions Espace communautaire et Développement économique en une commission Attractivité et aménagement du territoire, collant ainsi à l'organisation interne de l'Agglomération.

C'est Franck LAURENT, vice-président, qui est chargé de l'animation de cette commission.

Le règlement intérieur a été modifié en conséquence.

2- Bilan de l'année 2023 :

a. Point sur les différentes réunions organisées :

2 séances plénières :

- Bilan du 1er semestre le 24 juin 2023
- Bilan du 2nd trimestre le 16 décembre 2023

4 réunions de bureau

22 réunions de commissions :

- Commission Environnement 5 réunions
- Commission Services et cadre de vie 5 réunions
- Commission Espace communautaire 6 réunions
- Commission Développement économique 6 réunions

+ plusieurs réunions de groupes de travail thématiques

b. Principaux travaux des commissions :

✓ **Commission Environnement :**

- Plan de gestion de la ressource en eau d'ABCèze
- Le changement climatique
- L'eau : alerte sécheresse, plan gouvernemental, indicateurs de performance du réseau et travaux prévus, plaquette sur les bons gestes pour consommer moins d'eau
- Transition écologique : COT, fresque, plaquette sur le plan de sobriété
- Ordures ménagères : point sur la mise en œuvre de la redevance incitative

✓ **Commission Services et cadre de vie :**

- Lutte contre les déserts médicaux
- Réflexion sur les roulements de garde des pharmacies
- Projet de la Chartreuse de Valbonne
- Mémorial Harkis
- Participation au copil musée
- Participation au Copil piscine

✓ **Commission Espace communautaire :**

- SCOT
- Projet photovoltaïque à Tavel
- Utilisation des fonds mobilités de l'Agglo
- Projet du domaine de Brès
- Présentation ZAN et ZAENR
- Rapport sur les mobilités douces

En réponse à la saisine du Conseil communautaire, le rapport de la commission sur les mobilités a été remis officiellement lors de la séance plénière du 16 décembre 2023.

✓ **Commission Développement économique :**

- Communication et Marketing
- Tourisme
- Participation aux groupes de réflexion « Attractivité futurs salariés »
- Brainstorming pour trouver un évènement phare

c. Budget :

Le Conseil communautaire a voté pour l'exercice 2023 un budget prévisionnel de 10.000 €.

Les dépenses de l'année 2023 :

- Inscription de 3 membres au Campus des CODEV d'Occitanie	180,00 €
- Repas séances plénières	917,24 €
- Adhésion à la CNCD	382,00 €
○ Soit un total de dépenses pour 2023 de	1.479.24 €

3- Coopérations :

a. Coordination nationale :

La CNCD est une association dont l'objet est de :

- Promouvoir la place des conseils de développement dans le paysage démocratique français,
- Développer une expertise au service du réseau,
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des conseils de développement et faciliter le partage d'expériences.



Cette association dispose d'une base documentaire importante à laquelle on se réfère souvent.

Par délibération du 13 novembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion du CODEV à cette association.

Les 14èmes rencontres nationales des CODEV ont eu lieu les 14 et 15 novembre 2023 à Nancy avec pour fil rouge : « Démocratie au quotidien : réconcilier représentation et citoyens - Accélérons la transition démocratique dans les intercommunalités ». A cette occasion, un manifeste pour dynamiser les conseils de développement a été adopté.

Le CODEV du Gard rhodanien était représenté lors de ces rencontres.

b. Coordination régionale :

Les objectifs de l'association CRCD Occitanie sont :

- Faire réseau pour créer des solidarités entre les territoires
- Échanger, partager des expériences
- Promouvoir la place des CODEV
- Participer aux réflexions nationales



Par délibération du 13 novembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion du CODEV à cette association.

Au cours de l'année 2023, le CODEV du Gard rhodanien a participé aux réunions suivantes :

- 17 janvier 2023 à Carcassonne : Rencontre avec Jean-Louis CHAUZY du CESER Occitanie
 - 23 mars 2023 à Carcassonne : Préparation de l'AG constitutive du 29 juin 2023, Projet de campus
 - 29 juin 2023 à Carcassonne : Assemblée générale
 - 15 et 16 septembre 2023 à Carcassonne : Campus des CODEV d'Occitanie
 - 11 décembre 2023 en visio : Assemblée générale
- + divers ateliers en visio



Campus CRCD 2023 : intervention de Madame Dominique FAURE, Ministre déléguée, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

4- Communication :

Sur le Direct Agglo, distribué à l'ensemble des habitants du territoire, il y a une page dédiée au CODEV dans chaque numéro trimestriel.

Les numéros de l'année 2023 traitaient des sujets suivants :

- Hiver : La commission Services et cadre de vie et la lutte contre les déserts médicaux
- Printemps : Le CODEV à la rencontre des autres territoires
- Été : La commission Environnement se mobilise sur la ressource en eau
- Automne : Le campus des CODEV d'Occitanie

Une conférence de presse a été organisée le 28 mars 2023. Des articles ont été publiés dans Midi-Libre, Objectif Gard et TV Sud sur le bilan 2021-2022 du CODEV (présenté au Conseil communautaire du 22 mai 2023).

Il existe une boîte mail à destination de la population (codev@gardrhodanien.fr).

5- Valorisation du bénévolat :

En 2023, les bénévoles du CODEV ont participé à 40 réunions différentes pour un total de 923 heures de présence. A cela, il convient d'ajouter 285 heures pour le secrétariat et la préparation de ces réunions.

C'est donc un total de 1.208 heures qui ont été consacrées bénévolement au CODEV ce qui équivaut à un salaire de près de 14.000 € (SMIC hors charges).
